

UNIVERSITE DE VALENCIENNES
ET DU HAINAUT-CAMBRESIS

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL D'UNIVERSITE

Séance du 15 novembre 1984

MEMBRES PRESENTS :

Collège A : MM. BOURTON, FLORENT, GIUSTO, MALVACHE, OUDIN

Collège B : MM. MOREL, NATUREL, OBERDORFF

Collège C : MM. AUTEM, COFFIGNIEZ, DELCOURT

Collège A.T.O.S. : Mmes FRANCE, HAYOIT et M. SUBILLE

Collège Etudiant : M. DUHAMEL, HARBONNIER, HOUENON, LEBOUIC,
Melle LISMONDE, M. VERCAIGNE.

Collège des Personnalités extérieures :

Mme LUBRANI, représentant M. le Ministre
Jean LE GARREC, Président de l'ADEC,
M. BODART, représentant M. le Sénateur Maire
de VALENCIENNES,
M. CARPENTIER R., Vice Président du Conseil Général,
Maire de TRITH,
M. GUILLAUME, représentant M. le Président de la
Chambre du commerce et d'Industrie de
VALENCIENNES,
M. DELFORGE, représentant la C.C.I. d'AVESNES,
M. PHILIPPE, représentant la C.F.D.T.

Membres de Droit :

M. RENZI, Secrétaire Général de l'Université
M. VAN CEULEBROECK, Agent Comptable de l'Université.

Membres Invités : M. MORIAMEZ, Président d'honneur
Mme CLEUET et QUENY
MM. BOURGOIS, BRUNEEL, CARPENTIER J.B.,
ETIENNE, LECOCQ, LUC, OBERT, SOENEN.

Etaient excusés :

Mlle SIMONOT
MM. ANGUE, COQUET, GRIMALDI, MOTRICH, PARENT,
POIRSON, PRUVOT, TAISNE, WILLAEYS.

.../...

Ont donné pouvoir :

Collège A : M. COQUET à M. BOURTON
M. TAISNE à M. FLORENT
Mlle SIMONOT à M. MALVACHE

Collège B : M. NATUREL à M. MOREL

Collège Etudiants : Mlle SALAUN à M. LEBOUÇ
M. DUHAMEL à Mlle LISMONDE
M. MARCHANT à M. HARBONNIER

Collège des Personnalités Extérieures :

M. PARENT à Mme LUBRANI
M. MOTRICH représentant la C.G.C. à M. PHILIPPE
M. GRIMALDI, Sénateur représentant l'E.P.R.
à Mme LUBRANI.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Informations et communications du Président
- 2 - Habilitation des formations de 3e Cycles actuels (DEA et DESS) et nouveaux dans le cadre de la réforme des études doctorales
- 3 - Création d'un 5e département de Génie Electrique à l'IUT
- 4 - Décrets d'application de la loi des Enseignements Supérieurs
- 5 - Décision Budgétaire Modificative
- 6 - Questions diverses

- o - o - o -

Lors du dernier conseil, Monsieur le Président avait annoncé le décès de Monsieur COLLET du Service Informatique. Il informe le Conseil que de nouveaux décès ont frappé l'Université en Juillet et en Août dernier : celui de M. Jean COQUET, 36 ans, Professeur de mathématiques à l'UER de Sciences ; celui de Mme DUPIN, épouse de M. DUPIN, Professeur de mathématiques à l'UER de Sciences, celui du Père de Mme Odile PIRON.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'observer une minute de silence en leur mémoire.

Il remercie tous les présents et souligne plus particulièrement la présence de Mme LUBRANI, représentant Monsieur le Ministre Jean LE GARREC, de M. BODART, représentant Monsieur le Sénateur Maire de VALENCIENNES, de Monsieur René CARPENTIER, Maire de Trith et Vice-Président du Conseil Général, de M. GUILLAUME, Président de l'IUT et représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de VALENCIENNES ainsi que M. DELFORGE, C.C.I. d'AVESNES et M. PHILIPPE, représentant la C.F.D.T.

.../...

Il soumet à l'approbation le compte-rendu du Conseil d'Université du 14 Juin 1984. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I - INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

a) Crédits d'équipement recherche

Monsieur le Président annonce un complément de crédits d'équipement pour la recherche. Une autorisation de programme de 300.000 Frs a été obtenue pour les Laboratoires d'Opto-Acousto-Electronique, de Mécanique des Fluides, Matériaux Industriels à raison de 100.000 Frs chacun. Les crédits de paiement de 200.000 Frs sont débloqués sur l'exercice 1984 pour les deux premiers Laboratoires.

L'IUT a obtenu également une subvention de 260.000 Frs du Ministère au titre des actions de recherches technologiques (Laboratoire de Matériaux Industriels et de Mécanique des Fluides).

b) XXème Anniversaire

Monsieur le Président rappelle que les 6 et 7 Novembre 1984 se sont déroulées les cérémonies du XXème Anniversaire.

Il remercie tous les participants et plus particulièrement les membres du Comité d'Organisation composé de Messieurs CALLEGARI, COFFIGNIEZ, ETIENNE, LAUT, MARTINACHE, MORIAMEZ, MALVACHE. Ces manifestations ont permis d'aborder les problèmes pédagogiques, de recherche, et d'information scientifique et technique de l'Université. L'accent a été mis également sur les activités culturelles, sportives et de relations internationales.

Monsieur le Président rappelle que la M.S.T.C.F. a organisé un séminaire sur les aides à la création et au développement des entreprises.

Le Conseil Restreint s'est réuni deux fois pour l'application des articles 7 et 9 du décret du 6 Juin 1984 sur le statut des enseignants-chercheurs. Le résultat de ces réunions est très positif. Le compte-rendu sera publié et transmis au Rectorat. Un excellent travail a été réalisé dans l'organisation pédagogique des premiers cycles, le contrôle des études et la désignation des responsables pédagogiques des formations de l'Université.

c) La Nouvelle Loi d'Orientation

Monsieur le Président déplore que les décrets ne soient pas parus.

d) La décharge de MAING

L'Université s'est prononcée contre la création d'une décharge publique à MAING, source de pollution. Monsieur CARPENTIER, Maire de TRITH et Vice-Président du Conseil Général, précise qu'il n'est pas, pour sa part, hostile aux décharges contrôlées mais contre les décharges sauvages. Il se déclare inquiet pour l'avenir de l'eau dans le secteur.

e) Vente de terrain

L'acquisition de terrains par le syndicat intercommunal pour l'extension de l'Université et en particulier du gymnase, et pour la création d'une base de loisirs et de détente, est en cours d'étude. Le bureau du Syndicat Intercommunal se réunira le 19 Novembre à ce sujet.

f) Visites

Le 21 Septembre 1984, le Conseil Economique et Social Régional (C.E.S.R.) s'est réuni à l'Université de Valenciennes.

Le 22 Novembre 1984, le Président est invité à une mission URBA 2000 à BIARRITZ-PAU sur les formations nouvelles liées aux nouvelles technologies.

g) Colloque sur l'évaluation

Les 24 et 25 Octobre, un colloque sur l'évaluation de la pédagogie a été organisé par M. TISON. Inauguré par M. le Recteur, ce colloque a été une réussite puisqu'il a réuni plus de 400 personnes très motivées par ce thème. Monsieur MALVACHE résume la philosophie de M. TISON par ce mot : "L'objectivité, c'est être conscient de sa subjectivité".

h) Congrès AUPELF

A BRUXELLES s'est réuni le congrès triennal de l'AUPELF (Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française). Les Universités doivent participer davantage au développement des banques de données et des revues scientifiques de langue française, sinon le monde scientifique deviendra totalement anglophone.

i) Convention entre l'Université et l'Ecole Normale

La formation des instituteurs a été prolongée de 2 à 4 ans et le DEUG en 2 ans s'effectue à l'Université. Cela entraîne un sous-emploi des professeurs d'école normale qui viendront désormais collaborer aux enseignements des Universités.

La Convention entre l'Université et l'Ecole Normale sera gérée au niveau du Rectorat. Il y aura une Convention pour les Arts Plastiques et une Convention pour les mathématiques et l'informatique.

Monsieur GIUSTO, sans être défavorable à la participation des personnels de l'Ecole Normale, craint une "secondarisation" de l'enseignement supérieur.

Mme FRANCE demande quelques précisions sur le contenu des deux années après le DEUG.

Monsieur MALVACHE précise qu'il s'agit de stages et de compléments de formation théorique, cette dernière en collaboration avec l'Université. A ce propos, il souligne à nouveau la nécessité de former les instituteurs dans un milieu où il y a de l'innovation et de la recherche.

.../...

Monsieur MORIAMEZ pense que la formation n'est pas figée et que l'innovation peut exister aussi dans les écoles normales.

Monsieur le Président demande que les membres du Conseil d'Administration se prononcent par vote sur la proposition suivante de Monsieur TISON : "A partir d'une base de volontariat, avec l'accord des instances universitaires et à condition de ne pas compromettre le fonctionnement de l'école normale, il y aurait un enseignement donné à l'Université dans le cadre des DEUG rénovés, par des professeurs d'école normale en informatique, mathématiques et arts plastiques".

Le Conseil en adopte le principe.

j) Demande de congés supplémentaires

La commission du personnel a souhaité la récupération des ponts du 24/12/84 et du 31/12/84. La loi donne 32 jours de congés ouvrés ; à l'Université, le personnel bénéficie de 49 jours de congés ouvrés. Ces ponts sont compris dans ces 49 jours.

Le Conseil de l'Université se prononce contre l'augmentation du nombre de jours de congés à l'unanimité moins deux abstentions.

k) Sécurité

Diverses mesures ont été prises : instauration d'un sens interdit entre le bâtiment administratif et la bâtiment Lettres-Sciences, aménagement d'un trottoir à proximité du Restaurant Universitaire, entre l'entrée de l'Université et le Bâtiment Administratif. Un système anti-vol doit être mis en place par Monsieur LEVIN et Monsieur le Secrétaire Général. Le coût est évalué à 50.000 Frs.

l) Développement de l'Enseignement Supérieur à DUNKERQUE

Monsieur le Recteur de l'Académie demande une délibération du Conseil d'Université sur ce sujet.

Sont en projet l'implantation sur le littoral d'un centre de technologie de l'énergie appliquée aux problèmes maritimes et des régions littorales, d'un DEUG Arts Plastiques mention esthétique industrielle et environnement urbain, en collaboration étroite avec l'Université de Valenciennes, et d'un DEUG de DROIT en collaboration avec LILLE II.

Monsieur MORIAMEZ pense que le projet d'une Université du littoral est viable. Il existe une population d'un million d'habitants produisant 2000 bacheliers par an. Il faut faire une Université avec 3 ou 4 pôles à CALAIS, DUNKERQUE, BOULOGNE et favoriser ainsi la démocratisation de l'Enseignement Supérieur en utilisant au besoin tous les moyens techniques nouveaux comme la vidéo transmission.

Monsieur OBERDORFF est favorable également à cette démocratisation mais il est nécessaire d'introduire une certaine cohérence, chaque Université doit avoir sa spécificité. L'Université du Littoral doit développer les complémentarités.

Monsieur PHILIPPE rappelle que DUNKERQUE est dans le pôle de conversion et donc demandeur de formation, les débouchés sont donc réels.

Monsieur NATUREL souligne la nécessité de donner davantage de moyens aux Universités. Il ne faut pas que les créations entament les moyent de l'Université de VALENCIENNES.

Monsieur MALVACHE rappelle les points essentiels : démocratisation, complémentarité, développement des moyens et nécessité de l'existence de débouchés, respect des moyens pour les établissements existants.

Le Conseil procède au vote, à l'unanimité le Conseil se déclare favorable au projet sous réserve de trouver un équilibrage entre moyens et possibilités.

m) Développement des premiers cycles

Cette année est la seconde année de rénovation des premiers cycles. Il est envisagé la rénovation du DEUG de DROIT et des DEUG de Lettres et de Sciences Humaines, la création du DEUG MISEC (Mathématiques, Informatique, Sciences Economiques et Commerciales), du DEUST Droit et Gestion de l'Immobilier.

Les Directeurs d'UER se réuniront mardi prochain à 10 H 30 et le prochain Conseil d'Université sera réservé à la rénovation des premiers cycles.

n) Le problème des locaux

Etant donné la pénurie des locaux, le Président pense qu'il est nécessaire de donner la priorité à l'aménagement des sous-sols.

Il est envisagé également la construction d'un atelier de développement sur des terrains du syndicat intercommunal conformément à ce qui a été exprimé lors du Conseil d'Administration du 2 février.

II - HABILITATION DES FORMATIONS DE 3ème CYCLES ACTUELS, D.E.A. ET D.E.S.S. NOUVEAUX DANS LE CADRE DE LA REFORME DES ETUDES DOCTORALES

Le Conseil Scientifique a donné son avis sur les nouvelles habilitations de 3ème Cycle. Il est partisan de préserver la spécificité de chaque établissement comme pour les Unités Associées au C.N.R.S. Ces points ont été débattus lors du Conseil Scientifique du 13 Novembre 1984.

Le Président rappelle que les D.E.A. ont une finalité de recherche et constituent une étape dans la formation doctorale tandis que les D.E.S.S. ont une finalité professionnelle et conduisent les étudiants au niveau d'ingénieur.

a) D.E.A. Energétique (présenté par M. FLORENT)

Le D.E.A. Energétique a été habilité à l'Université de VALENCIENNES et du HAINAUT-CAMBRESIS en 1980. Son objectif est d'approfondir les connaissances dans la conception et l'optimisation de la chaîne énergétique.

.../...

Afin de répondre aux orientations spécifiques, l'aspect théorique a été plus accentué. Les étudiants sont accueillis au sein d'un groupe de formation doctorale de qualité afin d'y acquérir une formation aux techniques de recherche.

La bonne fréquentation actuelle du D.E.A. Energétique présage d'un avenir certain pour cette formation qui entre dans le cadre du schéma directeur de l'Université.

b) D.E.A. Automatique Industrielle et Humaine
(présenté par M. MALVACHE)

La formation doctorale en Automatique Industrielle et Humaine a pour objectif de contribuer à la recherche en conception de nouveaux systèmes d'automatisation où la part de l'homme joue encore un rôle essentiel. Son intérêt sur l'aspect économique coïncide avec les préoccupations actuelles de nombreuses entreprises de production. Parfaitement intégrée dans le schéma directeur de l'Etablissement, cette formation bénéficie d'appuis solides et d'une parfaite insertion régionale et nationale. S'appuyant sur un groupe de laboratoires associés et des laboratoires d'accueil, cette formation dispose de tous les atouts pour assurer pleinement son rôle.

c) D.E.A. Electronique (présenté par M. BRUNEEL)

Ce D.E.A. fait appel aux techniques de l'électronique, de la propagation des ondes et du traitement. Cette formation s'appuie sur des bases théoriques solides.

Ce diplôme entre dans le cadre du schéma directeur de l'Etablissement et correspond à une parfaite cohérence géographique et s'insère dans le tissu régional et national.

d) D.E.A. Génie Mécanique (présenté par M. OUDIN)

L'Université dispose d'un potentiel important en Mécanique. En outre, les besoins des entreprises en mécanique, la reconversion du bassin minier, l'existence proche d'un Centre d'Essai des matériaux et des structures, conduisent à proposer la demande d'habilitation d'une formation doctorale en Génie Mécanique.

Cette formation s'intègre parfaitement dans le schéma directeur de l'Université et bénéficie d'un potentiel local lui assurant une parfaite cohérence géographique.

Elle est soutenue par un groupe de formation doctorale de qualité, répondant à un besoin régional reconnu, bénéficiant d'un environnement particulièrement important notamment dans le programme de développement lié au 6ème Plan IRSID, SNCF, ...

Ces quatre demandes d'habilitations ont reçu un avis favorable du Conseil Scientifique dans sa séance du 13 Novembre 1984 et sont adoptées à l'unanimité par les membres du Conseil de l'Université.

Ces quatre secteurs constituent les piliers de l'Université.

e) D.E.S.S. Informatisation et Communication Homme-Machine
(présenté par M. MALVACHE)

Cette formation a pour objectif d'apporter par les aspects ergonomiques (matériel et logiciel) une valeur ajoutée à la formation des cadres informaticiens des entreprises chargés d'affronter les mutations tant industrielles que socio-économiques.

Ce D.E.S.S. s'intègre parfaitement au schéma directeur de l'Université et repose sur une de ses spécialités.

Reposant sur un encadrement sérieux d'enseignants chercheurs issus de laboratoires associés, cette formation habilitée en 1984 a eu des débuts prometteurs.

f) D.E.S.S. Productique (présenté par M. SOENEN)

Le D.E.S.S. Production bénéficie déjà d'une expérience de quelques années. Il forme des utilisateurs (mécaniciens, informaticiens) et des concepteurs. Le succès des débouchés de la première promotion présage de l'importance des besoins régionaux, notamment locaux dans le cadre de la reconversion du bassin minier et aussi nationaux. Parfaitement encadrée, cette formation produit des ingénieurs aux compétences appréciées tant dans les domaines de l'informatique et de la maintenance industrielle que dans le domaine de la conception des machines-outils et des robots.

Il répond au schéma directeur de l'Université et bénéficie des moyens de l'Atelier Interuniversitaire de Productique à Valenciennes du C.R.E.P.

g) D.E.S.S. Sciences et Techniques de la Communication
Audio-Visuelle et des Arts du Spectacle
(présenté par Monsieur CARPENTIER)

Les Licence et Maîtrise de Communication Audio-Visuelle existent depuis 7 ans à l'Université. Le D.E.S.S. Sciences et Techniques de la Communication Audio-Visuelle et des Arts du Spectacle, habilité en 1984, bénéficie d'une expérience de l'Université dans ce domaine et se particularise par son créneau très porteur (aucun des diplômés des Licence et Maîtrise de Communication n'est chômeur à ce jour). Cette formation a pour objectif de compléter la formation scientifique technique et technologique aux étudiants se destinant à la profession et répond aux besoins exprimés par ce secteur d'activité.

Répondant parfaitement au schéma directeur de l'Université et s'insérant parfaitement dans les spécialités de l'Etablissement, cette formation répond à un besoin régional mais aussi national.

Ces trois demandes d'habilitations ont reçu un avis favorable du Conseil Scientifique dans sa séance du 13 Novembre 1984 et sont adoptées à l'unanimité par les membres du Conseil de l'Université.

III - CREATION D'UN 5ème DEPARTEMENT DE GENIE ELECTRIQUE A L'IUT

Monsieur Robert OBERT, Directeur de l'I.U.T. présente aux Conseillers la demande de création d'un département de Génie Electrique option automatique que le Conseil d'I.U.T. a souhaité voir créer, à l'unanimité de ses membres, lors de sa réunion du 11 Octobre 1984.

Monsieur OBERT rappelle que l'ouverture de ce département a été annoncé par Monsieur le Président de la République en Avril 1983. Depuis, de nombreuses discussions avec le Ministère ont permis de "cibler" la formation qui conduirait à la délivrance d'un diplôme de Génie Electrique option automatique. Le dossier remis aux Conseillers contient une présentation générale de la demande puis Le profil du D.U.T. souhaité et les horaires retenus. Il fait l'objet des commentaires de Monsieur le Directeur de l'I.U.T.

Monsieur GUILLAUME, Président de l'I.U.T., rappelle que les organismes socio-professionnels ont accueillis avec satisfaction ce projet nouveau. Il souhaite que le Ministère puisse prendre cette demande de création en considération et puisse attribuer les moyens nécessaires dès la prochaine rentrée.

Monsieur MALVACHE, Président de l'Université, précise que ce département entre bien dans le schéma directeur précédemment fixé par le Conseil d'Université.

Le Conseil se prononce favorablement, à l'unanimité, pour cette création d'un département Génie Electrique option automatique à l'I.U.T. de VALENCIENNES.

Ce 5ème département serait prêt à fonctionner dès la rentrée 1985. Monsieur GUILLAUME rappelle que le Conseil de l'I.U.T. du 11 Octobre 1984 a approuvé cette création à l'unanimité. La Chambre de Commerce est favorable également.

IV - DECRETS D'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La loi sur l'enseignement supérieur a été votée le 26 Janvier 1984, 80 décrets doivent sortir : décret financier, décret sur l'élection du président, décret sur les I.U.T., décret pour la formation continue, etc...

Le décret financier pose problème. Il existe des divergences entre le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère des Finances. Le changement de gouvernement en juillet dernier a ralenti encore les choses et ce sont des décrets différents qui sont soumis à chaque Conférence des Présidents des Universités (CPU).

Pour le 31 Décembre 1984, un minimum de décrets sera sorti : ce sont ceux liés à la structure et aux élections.

Le Ministère s'est engagé à ce que tout soit terminé pour le 30 Juin 1985. Le mandat des élus est maintenu jusqu'à la mise en place des nouvelles structures même si les mandats des conseillers, des directeurs et du Président sont terminés.

Monsieur GUILLAUME a des inquiétudes quant à la représentation étudiante surtout à l'I.U.T. où la durée des études n'est que de 2 ans. On risque de se retrouver avec des vides qu'il est impossible de combler. Il peut se produire des incompatibilités par exemple des personnalités extérieures qui deviennent professeurs. C'est tout le problème des dispositions transitoires qui durent.

Monsieur PHILIPPE demande à être informé de la parution des décrets et désire recevoir les textes.

V - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

(Présenté par Monsieur VANCEULEBROECK, Agence Comptable)
(Voir document)

Monsieur l'Agent Comptable informe les membres du Conseil que c'est la dernière fois qu'il présente la DBM sous cette forme en raison de l'application au 1er Janvier 1985 du nouveau plan comptable. Le budget sera subdivisé d'une manière fonctionnelle. On distinguera 6 fonctions :

- administration et gestion,
- enseignement,
- recherche,
- action à caractère commercial,
- autres actions extérieures,
- logistique immobilière.

Les fonctions seront elles-mêmes subdivisées en sous-fonctions.

La comptabilité publique n'est pas favorable. Il aurait été plus sage de la consulter d'abord. On ne pourra donc pas préparer le budget 1985 rapidement. Les DBM ont déjà été adoptées par la Commission des Finances et les différents Conseils d'IUT et d'UER.

Monsieur MALVACHE constate qu'il faut prélever sur les réserves de l'Université et qu'une politique de rigueur plus importante doit être menée. Il regrette que le prélèvement au bénéfice des Services Généraux ne soit pas révisé en fonction de l'apparition de recettes supplémentaire des UER. La recherche subit une ponction systématique, d'autres ressources non.

Monsieur BOURTON s'étonne de la diminution des charges de personnel. Il s'agit du traitement de l'Agent Comptable qui depuis Août 1984 a été pris en charge par le Ministère. En compensation, il y a une diminution sur le budget des Services Généraux, de l'I.U.T. et de l'ENSI.

Monsieur BOURTON constate la forte augmentation des coûts de chauffage et de l'électricité.

Ceci est lié à l'augmentation des surfaces et des activités, et à l'inflation. Le coût des fluides représente un pourcentage de plus en plus important du budget.

.../...

VI - QUESTIONS DIVERSES

Madame CLEUET annonce que le nombre d'étudiants a augmenté fortement par rapport à l'an dernier. Il sont 4275 au 30.10.84 dont 923 à l'I.U.T., 1144 en DROIT, 1049 en SCIENCES, 987 en LETTRES, 141 à l'ENSI, et 31 en Formation Continue.

Actuellement, les étudiants de la FIS-DEUG sont en grève et refusent de payer leur droit d'inscription. Ils ne sont pas encore inscrits.

A partir de 1985 le C.P.A.G. sera transformé en IPAG et il y a projet d'une délivrance d'une licence d'administration. 60 élèves sont inscrits au C.P.A.G. pour 1984-1985.

Monsieur PHILIPPE désire savoir ce qu'est devenue la demande d'habilitation à délivrer une maîtrise des transports, celle-ci est demandée par les professionnels.

Monsieur MALVACHE répond que c'est au point mort pour l'instant. C'est une question de politique régionale. Il existe des pôles de développement régionaux. VALENCIENNES se situe dans le pôle de productique ; dans le domaine des transports le pôle se situe à LILLE à cause du métro de LILLE "Le VAL". Une infrastructure a été mise en place pour l'installation du métro. L'EPAL a été chargé de l'aménagement de LILLE Est. Il faudrait créer une MST Transport dont le programme pédagogique serait spécifique par rapport à LILLE.

Monsieur AUTEM regrette qu'on ne parle pas suffisamment du jumelage avec une Université américaine. Deux étudiante américaines sont venues, et deux étudiants valenciennois sont allés à BALTIMORE. C'est le premier échange de longue durée entre l'U.V.H.C. et les Etats-Unis.

Monsieur COFFIGNIEZ demande que les cours de français soient dispensés aux étrangers. C'est un problème spécifique qui réclame une pédagogie particulière. Monsieur LECOCQ sait qu'il existe des possibilités de financement auprès de la communauté européenne. Il faudrait un poste de spécialiste.

Madame FRANCE a reçu des demandes de la part d'assistantes espagnoles en poste dans les établissements pour des cours de français.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président MALVACHE clôt la séance.